



Site consacré aux Fonds structurels

Wallonie



Disponible sur [www.europe.wallonie.be](http://www.europe.wallonie.be)

### **EN BREF...**

Et de quatre ! En ce début d'année 2011, Info-Feder souhaite vous offrir un webzine diversifié et proche de vous, faisant également le point sur certains événements européens passés sous Présidence belge du Conseil.

Les six derniers mois de l'année 2010 ont été l'occasion pour la Belgique d'assurer la Présidence de l'Union européenne et dès lors d'organiser le Conseil informel des Ministres européens en charge de la Politique de Cohésion des 22 et 23 novembre à Liège. Cet événement fait l'objet de notre 4<sup>ème</sup> ZOOM ARRIERE.

L'ARRET SUR IMAGE relate la 39<sup>ème</sup> rencontre des membres du COCOF – Comité de Coordination des Fonds structurels – qui a pour mission d'assister la Commission européenne en matière de Politique de Cohésion. Cette réunion a pris place à Mons les 20 et 21 octobre 2010.

La mesure 2.2 « Valorisation du potentiel des centres de recherches » est créatrice de partenariats et de projets de recherche de pointe. C'est pourquoi, Info-Feder a choisi de faire un FOCUS sur un portefeuille de projets basé essentiellement sur le domaine de la santé à savoir, « la plateforme Biomanufacturing ».

Enfin, le BON A SAVOIR sera consacré à la Sowalfin – Société Wallonne de Financement et de Garantie des Petites et Moyennes Entreprises – et ses fonds de prêts, qui répondent aux problèmes de financement des PME/TPE.

Bonne lecture !

## ZOOM ARRIERE

### Conseil informel<sup>1</sup> des 27 dans la Cité ardente



J. Van Belle - WBI

Les lundi 22 et mardi 23 novembre 2010, Monsieur Rudy Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon a réuni, au Palais des Congrès de Liège, l'ensemble des Ministres européens en charge de la Politique de Cohésion. Cette réunion au plus haut niveau a permis d'ouvrir *la discussion sur l'avenir des Fonds structurels européens et les moyens mis en œuvre dans le futur.*

#### Deux thèmes-clés au centre des débats...

La Politique de Cohésion étant essentielle à la poursuite d'une construction européenne équilibrée, il semblait indispensable d'aborder la question de son avenir après 2013.



J. Van Belle - WBI

Outre la volonté collective de renforcer la *pertinence* et l'*efficacité* de cette politique, les deux jours de réunion du Conseil informel ont permis aux Commissaires à la « Politique régionale », Monsieur Johannes Hahn et à l'« Emploi, aux Affaires sociales et à l'Inclusion », Monsieur László Andor de présenter le [5ème rapport sur la Cohésion économique, sociale et territoriale : Investir dans l'avenir de l'Europe](#).

Deux thèmes ont ponctué le débat. Le premier traitait de la contribution spécifique de la Politique de Cohésion à la [Stratégie Europe 2020](#) : stabilité et efficacité renforcées. Le second était centré sur la conditionnalité liée aux objectifs de la Politique de Cohésion.

Pour favoriser la richesse des échanges, ces deux thèmes avaient été balisés au préalable via un questionnaire adressé aux Etats membres afin de connaître leur position sur les principaux enjeux. La synthèse des réponses a servi d'ouverture à la discussion et a, in fine, permis de tirer des [conclusions](#) autour des deux thèmes.

Les Etats membres se sont prononcés pour une *contribution spécifique de la Politique de Cohésion à la Stratégie Europe 2020*, tout en se concentrant sur un nombre réduit de priorités.

La nature du développement régional doit être prise en compte dans la définition des priorités thématiques, en envisageant une approche flexible en fonction des spécificités régionales.

<sup>1</sup> Par cette appellation relevant du langage usuel, on entend une « réunion informelle des ministres ». Le terme « informel » indique que ces réunions ont un caractère politique et non formel.

L'objectif central de la Politique de Cohésion étant la réduction des disparités, une action structurelle à long terme est nécessaire. A cet égard, les synergies entre les différents fonds (FSE, FEDER, FEADER, FEP) doivent être renforcées, notamment via un cadre stratégique commun proposé par la Commission.

La *stabilité de l'architecture de la Politique de Cohésion* a été soutenue par les Etats membres. Cela implique une priorité marquée au soutien aux régions en retard de développement. Toutefois, certaines inflexions sont souhaitées notamment quant aux systèmes de transition. Un certain nombre d'Etats membres soutient la création d'une nouvelle catégorie intermédiaire de régions dont le PIB se situerait entre 70 et 90 %, voire même 100 % de la moyenne communautaire.

Un consensus se dégage quant au maintien de la dimension urbaine.

Enfin, les questions de la *conditionnalité spécifique de la Politique de Cohésion dans une optique d'efficacité renforcée* ont été abordées.

Une majorité des Etats désire renforcer l'efficacité de cette politique en confortant son approche orientée vers les résultats. Une conditionnalité extérieure à la Politique de Cohésion inquiète les Ministres européens car elle prendrait la forme de sanctions liées à la gouvernance macro-économique, à la transposition des Directives ou aux réformes structurelles. Des conditionnalités internes incitatives pourraient venir compléter la Politique de Cohésion. Elles seraient directement liées à la mise en œuvre de la programmation régionale et seraient de nature opérationnelle et équitable.

Cela va dans le sens d'une responsabilisation accrue des régions et incite à un dialogue plus étroit et un partenariat renforcé avec la Commission.

### **Et après ?**

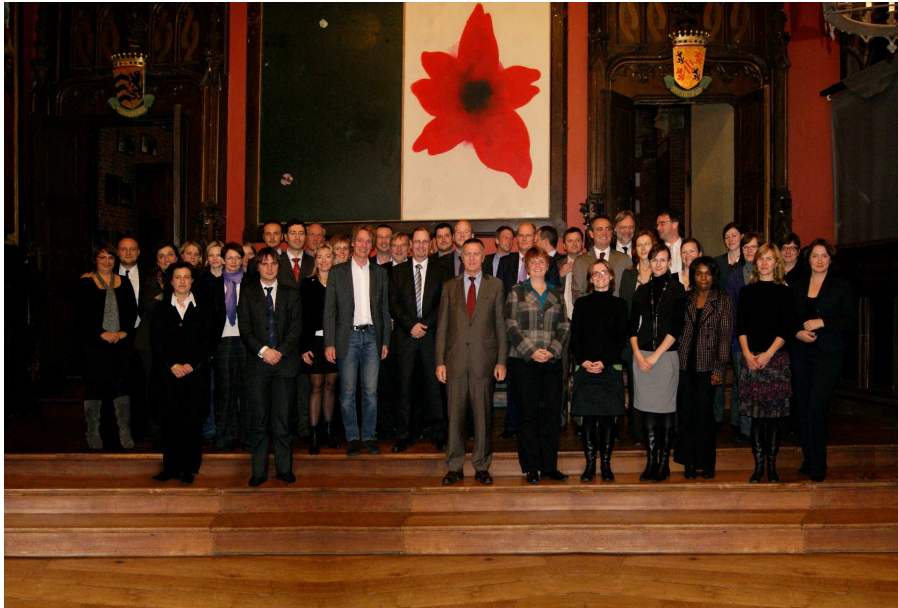
Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, c'est au tour de la Hongrie, dont c'est la première Présidence du Conseil de l'UE, de poursuivre la réflexion sur l'avenir de la Politique de Cohésion, en continuité du travail effectué par les deux Présidences précédentes.

Cette Présidence hongroise, dès le printemps 2011, exposera les résultats d'un dialogue entre la Commission, les Etats membres et le Parlement européen au sein d'une Task Force sur la question des conditionnalités internes.

## ARRET SUR IMAGE

### Le COCOF accueilli dans la capitale européenne de la culture 2015

---



Les 20 et 21 octobre 2010, le Comité de Coordination des Fonds structurels, qui assiste la Commission en matière de politique de cohésion, a tenu sa 39<sup>ème</sup> rencontre à Bruxelles dans un premier temps pour ensuite se diriger vers [Mons – capitale européenne de la culture 2015](#).

La journée du 20 octobre a été consacrée aux activités habituelles du groupe composé de fonctionnaires des 27 Etats membres et de son président, un représentant de la DG Regio. C'est lors des réunions mensuelles de ce cénacle que sont examinées les modalités de mise en œuvre des règlements de la politique de cohésion (évaluation, conformité des systèmes de gestion et de contrôle, ingénierie financière, rôles des autorités de gestion et de certification, rapports stratégiques, égalité des chances, etc.).

Ce soir-là, en tant que capitale européenne de la culture 2015, la Ville de Mons a accueilli le COCOF pour une visite guidée de l'exposition *Manières noires* du [Musée des beaux-arts](#), rénové grâce aux interventions du FEDER et de la Wallonie lors de la programmation 2000-2006. La visite a été suivie d'un repas en la superbe salle gothique de l'Hôtel de Ville.

La seconde journée, a été consacrée à la découverte de deux projets sur le Parc Initialis de Mons :

- [La Maison de l'Entreprise](#), un Centre d'Entreprise et d'Innovation à destination des petites entreprises en Wallonie picarde, soutenu par le FEDER et la Wallonie depuis la période de programmation 1994-1999.
- [Materia Nova](#), un centre de recherches créé sous l'Objectif 1 de la programmation FEDER 1994-1999, actif dans des domaines tels que les matières plastiques, le traitement de surfaces ou encore les biotechnologies blanches.

## FOCUS

### **Rendre les prothèses intelligentes? Voilà le projet développé par une plateforme de biomanufacturing**

---

La Wallonie et le FEDER, en soutenant des projets dans les centres de recherches agréés et les universités, au-delà des résultats escomptés par ces recherches, poursuivent également l'objectif de développer des synergies et des partenariats tant entre ces organismes qu'avec le tissu entrepreneurial.

Pour illustrer les potentialités de cet esprit collaboratif entre chercheurs et entrepreneurs wallons, nous avons choisi de nous focaliser sur le portefeuille de projets « Plateforme de Biomanufacturing ».

Constatant que les connaissances en neurologie ainsi que les technologies d'aide à la motricité défaillante chez les patients existent et évoluent mais que peu de progrès sont réalisés dans le domaine de la prothèse médicale intelligente, l'idée d'un projet de recherche orienté en ce sens a germé chez quatre organismes actifs notamment au sein du pôle de compétitivité Biowin<sup>1</sup>.

C'est donc autour d'un projet de recherche dans le domaine de la fabrication rapide de prothèses/orthèses<sup>2</sup> que quatre partenaires ([Sirris](#), [UMons](#), [Cenaero](#) et le [CETIC](#)) ont décidé de se regrouper.

### **Un objectif et un lien supplémentaire vers le secteur industriel**

---



C'est au sein de la "Plateforme de Biomanufacturing", installée à Gosselies, dont un des objectifs est aussi la fabrication d'orthèses, de prothèses et d'outils chirurgicaux en biomatériaux plastiques et métalliques (alliage de titane et de chrome - cobalt), qu'ils ont décidé de développer ce projet.

Il vise à intégrer les capacités cérébrales humaines dans des machines constituées de matériaux biocompatibles afin de pouvoir commander certains mouvements, à distance à l'aide de la pensée.

Concrètement, un patient bénéficiant d'une orthèse ainsi équipée, pourra transmettre son désir de mouvement au système par commande neuronale, l'information sera analysée par le modèle informatique et envoyée en quelques millisecondes à la puce située dans la prothèse qui, sur base de ce signal activera la jambe de la manière demandée.

Les chercheurs espèrent, à terme, pouvoir réaliser ce même processus uniquement par la pensée.

Ce sont donc trois domaines technologiques qui sont concernés par ce nouveau concept de prothèse/orthèse adaptée et performante, à savoir :

- la commande neuronale ;
- la fabrication additive;
- la simulation informatique.

---

<sup>1</sup> Biowin est le pôle de compétitivité wallon axé sur le domaine de la santé.

<sup>2</sup> Une orthèse est un appareillage qui compense une fonction absente ou déficitaire, assiste une structure articulaire ou musculaire et stabilise un segment corporel pendant une phase de réadaptation ou de repos. Par opposition à la prothèse qui remplace un élément manquant.

D'ores et déjà un parrainage industriel composé d'usineurs, de bureaux d'ingénierie médicale, de développeurs d'équipements médicaux et de prothésistes vient soutenir ces trois domaines technologiques.

### **En bref, la « Plateforme de Biomanufacturing », c'est ...**

... un projet visant l'intégration des mouvements du corps humain dans un modèle informatique en vue de les transférer dans une puce électronique, elle-même déjà intégrée au système implanté dans la prothèse.

Techniquement, il s'agit donc de mettre en œuvre trois projets majeurs :

#### L'acquisition et la maîtrise de procédés de fabrication rapide de prothèses et orthèses

Pour le choix des équipements exceptionnels nécessaires à leurs projets de recherche, Sirris et ses partenaires ont opté pour deux technologies uniques de pointe permettant la biocompatibilité nécessaires à ce concept.

#### La modélisation du process et la conception de la prothèse

Afin d'atteindre la qualité indispensable aux produits ainsi réalisés, la technologie utilisée doit être optimisée à l'aide d'un logiciel de modélisation MORFEO – créé par Cenaero. La résistance en fatigue des différents éléments de l'orthèse sera également modélisée.

#### Le contrôle de la prothèse

Dans le projet, l'utilisation d'un réseau de neurones artificiels devrait permettre aux patients de commander la prothèse ou l'orthèse de façon naturelle.

L'objectif est ici d'utiliser les signaux EEG (électroencéphalogramme) pour commander un releveur de pied.

### **Et à long terme ?**

La « Plateforme de Biomanufacturing » souhaiterait créer au terme de ses recherches, une « spin-off »<sup>3</sup>.

Elle serait active dans les secteurs suivants:

- le sport de haut niveau;
- le développement de systèmes d'analyse des signaux cérébraux pour le diagnostic en neurologie, neuropsychiatrie, et neuropédiatrie ;
- les jeux pédagogiques ;
- les interfaces cerveau-machine.

Ce portefeuille de projets d'un montant total de 2,7 millions d'euros avec une intervention du FEDER de 1,1 million d'euros et de la Wallonie de 1,6 million d'euros est un bel exemple de ce qui est réalisé dans notre région autour de la recherche et du développement dans un but de partage des connaissances et de création de partenariats.

D'autres partenariats, dans le cadre de la programmation 2007-2013 des Fonds structurels, sont également développés dans le secteur de la santé.

---

<sup>3</sup> Celle-ci aura pour objectif le développement de services et de produits basés sur les technologies électrophysiologiques concernant l'enregistrement non-invasif des activités électriques du système nerveux dont :

L'électroencéphalographie multi-canaux dynamique associée à la mesure des mouvements des yeux (saccades et micro-saccades), la magnétoencéphalographie, l'analyse des signaux électromyographiques. Développement de nouveaux protocoles impliquant la stimulation par la réalité virtuelle. Traitement des données neuronales enregistrées chez l'homme par les nouvelles méthodes mathématiques impliquant les réseaux de neurones artificiels (DRNN).

Une [carte géographique](#) interactive reprend l'ensemble des partenaires du portefeuille "Plateforme Biomanufacturing" mais également les bénéficiaires de portefeuilles de la mesure 2.2 « Valorisation du potentiel des centres de recherches » qui s'inscrivent dans le pôle de compétitivité Biowin. Le [budget](#) de ces différents portefeuilles est également disponible.

## **BON A SAVOIR**

### **Les fonds de prêt du Fonds de Développement Régional, des moyens financiers à dispositions des PME**

---

Pour favoriser la création d'activités génératrices d'emploi et pour apporter un soutien au développement des entreprises, des fonds de prêt spécifiques ont été créés début 2009 dans le volet « capital à risque » de la mesure 1.2. " Ingénierie financière " des programmes opérationnels FEDER.

L'actionnariat des fonds de prêt se compose toujours de la Wallonie et d'un Invest.

Concrètement, ils accompagnent les PME dans les phases clés de leur vie (création, innovation et développement) en leur offrant un financement complémentaire à celui des banques, des actionnaires ou autres partenaires financiers.

#### Quels sont les critères pour en bénéficier ?

De manière assez simplifiée, il faut :

- être une PME au sens de la définition européenne<sup>1</sup> (moins de 250 travailleurs et chiffre d'affaires inférieur à 50 millions € ou bilan total inférieur à 43 millions €<sup>2</sup>);
- avoir un siège d'exploitation dans la zone géographique desservie par le fonds de prêt;
- ne pas être en difficulté financière (fonds propres inférieurs à la moitié du capital social et plus du quart du capital perdu au cours des 12 derniers mois) ;
- ne pas appartenir à un des secteurs exclus (pêche, aquaculture, production agricole primaire, transformation de produits agricoles<sup>3</sup>, construction navale, fibres synthétiques, secteur houiller et sidérurgie).

Le projet déposé est, ensuite, analysé au regard de sa viabilité et de sa rentabilité.

#### Des modalités d'intervention souples et des conditions attractives

Ces organismes apportent des moyens financiers aux entreprises sous forme de prêt à taux fixe (prêts subordonnés, chirographaires ou garantis). Le plafond d'encours est fixé à 2 millions d'euros et la durée du prêt n'excède pas 20 ans.

Les interventions s'inscrivent dans différents types d'aides<sup>4</sup>, qu'il s'agisse :

- d'aides à finalité régionale, au travers d'aides à l'investissement et à l'emploi ou d'aides aux entreprises nouvellement créées ;
- d'aides à l'investissement et à l'emploi en faveur des PME ;
- d'aides à la recherche, au développement et à l'innovation ;
- d'aides pour la protection de l'environnement.

---

<sup>1</sup> Voir recommandation de la Commission du 6 mai 2003 concernant la définition de la PME

<sup>2</sup> Dans le cadre des aides régionales aux entreprises nouvellement créées et des aides aux jeunes entreprises innovantes, l'entreprise ne pourra toutefois pas être considérée comme une moyenne entreprise.

<sup>3</sup> lorsque le montant d'aide est fixé sur la base du prix ou de la quantité des produits de ce type achetés à des producteurs primaires ou mis sur le marché par les entreprises concernées, ou quand l'octroi de l'aide est subordonné à l'obligation de la céder à des producteurs primaires.

<sup>4</sup> Voir le règlement (CE) n° 800/2008 de la Commission du 6 août 2008 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché commun en application des articles 87 et 88 du traité (Règlement général d'exemption par catégorie).



## Quelles sont les caractéristiques de ces aides ?

Elles se distinguent notamment en termes de dépenses éligibles et de quotité de financement à respecter.

### • Les aides à finalité régionale :

Destinées aux entreprises ayant leur siège d'exploitation dans une des zones de développement figurant sur la [carte des aides à finalité régionale](#), elles se déclinent en :

- aides régionales à l'investissement et à l'emploi (exemple: création ou extension d'un bâtiment, diversification des produits ou à un changement fondamental du processus de production).  
→ une intervention privée de minimum 25 % des coûts admissibles est requise.
- aides aux entreprises nouvellement créées destinées aux petites et très petites entreprises, et prenant en charge des frais liés à la constitution de l'entreprise (coûts juridiques, coûts d'assistance et de conseil, coûts administratifs, intérêts sur financement et dividendes les 5 premières années après la création de l'entreprise, énergie, eau et chauffage).  
→ un apport de fonds privés de minimum 25% des coûts admissibles est nécessaire.

### • Les aides à l'investissement et à l'emploi en faveur des PME :

Ces aides couvrent les mêmes dépenses que les aides régionales du même nom, avec un plafond d'intensité d'aide inférieur.

→ les coûts admissibles peuvent toutefois être financés à 100%.

### • Les aides à la recherche, au développement et à l'innovation :

Ces mécanismes comprennent:

- des aides à la recherche et au développement (frais de personnel, coûts des instruments et du matériel utilisés pour le projet de recherche, autres coûts généraux liés à la recherche);  
→ le fonds de prêt peut intervenir pour financer la totalité des dépenses éligibles ;
- des aides aux études de faisabilité techniques (coûts de l'étude) ;
- des aides pour les droits de la propriété intellectuelle ;
- des aides aux jeunes entreprises innovantes (petites ou très petites entreprises de moins de six ans) pour lesquelles aucune dépense éligible n'est fixée et aucune mise de fonds propre minimale n'est nécessaire. Les dépenses de recherche et développement doivent avoir été supérieures à 15% des frais d'exploitation au cours d'une des 3 dernières années précédant l'octroi de l'aide.

## Qui coordonne?

Le Gouvernement Wallon a confié à la [SOWALFIN](#) une mission déléguée pour la mise en œuvre et le suivi de la mesure. Elle a donc, outre ses activités de cofinancement et de garantie, une mission plus générale de coordination de l'activité des Investis et de ses filiales spécialisées.

## Envie d'en savoir plus ?

Nous vous invitons à prendre directement contact avec le fonds de prêt le plus proche en cliquant [ici](#).

### **Le FEDER à nouveau à l'honneur lors du week-end des 7 et 8 mai 2011 :**

Les 21 et 22 août 2010, des visites gratuites ou à tarifs préférentiels de musées et sites touristiques cofinancés par la Wallonie et le FEDER étaient organisées à l'initiative du Département de la Coordination des Fonds structurels et du Département de la communication du Secrétariat général du SPW. Il s'agissait d'une opportunité idéale, en pleine Présidence belge du Conseil de l'UE, d'aller à la découverte de ce que réalisent l'Union européenne et la Wallonie en matière de tourisme, de patrimoine et de culture. On remet ça en 2011, autour de la même thématique et avec plus de partenaires, le week-end des 7 et 8 mai 2011, juste avant le jour de la Fête de l'Europe.

La liste de sites participants sera disponible prochainement sur les sites suivants:

- [www.wallonie.be](http://www.wallonie.be)
- [www.europe.wallonie.be](http://www.europe.wallonie.be)

### **Peut-être un nouveau prix!**

Dans le cadre du concours Regiostars 2011, 66 candidatures ont été rentrées en provenance de 18 pays. Le jury a d'ores et déjà sélectionné les finalistes. Celui-ci désignera ensuite les gagnants au mois de juin.

Bonne nouvelle ! La Spi+, avec son projet 31 Communes au soleil, a passé la 1ère sélection et fait partie des finalistes. Pour rappel, CENAERO avait obtenu un Regiostar Award en 2009 et la SPI+, déjà, une mention spéciale en 2010.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#)